

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE TÉLÉPHONIQUE
DE L'ASSOCIATION DES DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES
DES ÉCOLES FRANCO-ONTARIENNES
TENUE LE MERCREDI 4 MAI 2011 À 15 H 30**

PRÉSENCES :

* *Droits de vote*

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario 1/3 * <i>Christian Lévesque</i>	Conseil scolaire du district du Grand-Nord de l'Ontario 1/3 * <i>Dominique Pascal</i>	Conseil scolaire Viamonde S/O 0/4
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario * <i>Luc Carrier</i> * Dale McLellan * Martin Bertrand * Manon Provost * Lucie Lahaie 5/5	Conseil scolaire catholique de district des Grandes-Rivières * <i>Sébastien Villeneuve</i> * Joey Tremblay * Frédérick Villeneuve * Pierre Carbonneau 4/4	Conseil scolaire catholique Franco-Nord * <i>Cécile Piquette</i> * Jean-Luc Proulx * Serge Levac 3/3
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel Ontario * <i>Patrick Venne</i> * Jean-Pierre Durette * Julie Venne * Lucille Vachon-Case 4/4	Conseil scolaire de district catholique des Aurores Boréales * <i>Caroline Scott</i> * Gisèle Miron 2/2	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest * <i>Ginette Faubert</i> * Luc Blanchette * Mario Poitras * Monique Castonguay 4/4
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud * <i>Joanne Rheault</i> * Danielle Brisson * Jacqueline Fleming * Nancy Morrow 4/6	Conseil scolaire de district catholique de l'Est Ontarien * <i>Jacques Héroux</i> * Claude Deslandes * Mario Bisson * Yves Carrière * Rita Gervais 5/5	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est * Jason Dupuis * Gilles Laperrière 2/6

OBSERVATEURS :

- Nadine Goulet et Denis Lanthier du Conseil scolaire de district catholique de l'Est Ontarien;
- Martine Charbonneau et Pierre Campeau du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario.

ABSENCES MOTIVÉES (membres du conseil d'administration)

- Lise Duhaime du Conseil scolaire catholique Franco-Nord;
- Ginette Huard-Watt du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est.

ABSENCE NON MOTIVÉE (membre du conseil d'administration)

- Olivier St-Maurice du Conseil de district du Centre-Sud Ouest.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS VOTANT : 35 SUR 48

Secrétariat provincial :

- Colinda Morin-Secord, présidente ;
- Serge Plouffe, directeur général ;
- Liane Rollin, adjointe à la direction générale.

Allocution de la présidente de l'ADFO, Colinda Morin-Secord.

La présidente, Colinda Morin-Secord, souhaite la bienvenue à tous les délégués et déclare la séance ouverte à 15 h 30.

Elle explique le procédé de cette assemblée puisque c'est une première assemblée extraordinaire virtuelle. Elle informe les délégués en ligne que les membres du conseil d'administration sont présentement en réunion à Toronto et qu'ils sont en ligne avec eux.

Serge Plouffe, directeur général, explique le procédé pour les élections. Il précise que les élections se feront par Survey Monkey et que le lien est dans le courriel que Liane Rollin, adjointe à la direction générale, a envoyé plus tôt à chaque délégué. Chacun devra voter sur le site de Survey Monkey. Il précise également que nous avons un plan B, s'il arrivait que le nombre de votes ne coïncide pas avec le nombre de délégués votant ou tout autre problème techniques, les délégués seront alors invités à retourner un courriel au président d'élection, Christian Lévesque, pour préciser leur choix.

2010-11/009 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite par **PATRICK VENNE**, appuyée, par **DOMINIQUE PASCAL**, il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Vérification du quorum – identification des délégués en ligne

Colinda demande aux délégués en ligne de se présenter. À la suite des présentations, on constate qu'il y a 35 délégués, incluant les membres du conseil d'administration.

Rapport du président d'élections

Le président d'élections, Christian Lévesque, présente son rapport.

Il précise qu'il a reçu une candidature pour le poste de présidence, soit celle de Colinda Morin-Secord.

N'ayant eu aucune opposition, le président d'élection, Christian Lévesque, informe les délégués que Colinda Morin-Secord a été élue par acclamation au poste de présidence. Son mandat débutera le 1^{er} août 2011 et se terminera le 31 juillet 2012.

Christian précise également qu'il a reçu deux candidatures pour le poste de vice-présidence, soit Luc Carrier du Conseil des écoles publiques de l'Est Ontarien et Patrick Venne du Conseil scolaire du Nouvel Ontario.

Christian demande à Luc et Patrick de se présenter aux délégués.

Comme le vote par Survey Monkey n'a pas fonctionné puisqu'il y avait plus de réponses que de délégués, on invite les délégués à retourner un courriel au président d'élection, Christian Lévesque, en précisant le nom du candidat choisi.

À la suite des courriels reçus, le président d'élection, Christian Lévesque, déclare Luc Carrier vice-président de l'ADFO. Son mandat débutera le 1^{er} août 2011 et se terminera le 31 juillet 2012.

On remercie Patrick Venne pour sa mise en candidature et on félicite Luc Carrier pour sa nomination au poste de vice-présidence.

2010-11/010 Proposition d'amendements aux Statuts et Règlements

La présidente, Colinda Morin-Secord, présente les modifications apportées aux Statuts et Règlements. Elle précise que ce qui est en jaune est nouveau et ce qui est barré sera enlevé.

À la suite de la présentation, on constate que certaines modifications ont été ajoutées aux modifications initiales, ce qui a eu pour effet de ne pas respecter les échéances de proposition d'amendements aux Statuts et Règlements; il y aura deux propositions de modifications.

Donc, la première proposition de modifications sera votée à 2/3 des voix et la deuxième à 9/10 des voix.

PREMIÈRE PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'ADFO

RESPONSABILITÉS ASSOCIATIONS RÉGIONALES DE CONSEILS SCOLAIRES DE DISTRICT

Les associations régionales de conseils scolaires de district sont régies par leurs propres Statuts et Règlements d'où découlent leurs responsabilités et leur autorité. Leur mandat comprend normalement les tâches suivantes :

- ~~1. Représenter l'ensemble des personnes nommées à la direction et à la direction adjointe auprès de leur conseil scolaire;~~
 - ~~2. Négocier avec le conseil scolaire de district, les conditions de travail des directions et des directions adjointes;~~
 - ~~3. Contribuer au perfectionnement professionnel de leurs membres;~~
 - ~~4. Élire un représentant de l'association régionale au conseil d'administration de l'ADFO provinciale et de le remplacer au besoin;~~
 - ~~5. Donner le mandat au représentant de l'association régionale pour l'ADFO provinciale;~~
 - ~~6. Percevoir une cotisation régionale, si tel est le cas;~~
 - ~~7. Confirmer lors de la première réunion annuelle du conseil d'administration, la personne qui représentera son association régionale.~~
1. De servir en tant qu'ADFO régionale tel que les Statuts de l'ADFO provinciale le prévoient; de communiquer régulièrement avec l'ADFO provinciale; de faciliter les communications entre celle-ci et les membres des régions; et de collaborer avec l'ADFO provinciale, afin de faire valoir les intérêts des membres tant à l'échelle régionale que dans l'ensemble de la province de l'Ontario;
 2. D'unir, dans le cadre d'une association professionnelle bénévole, les directions et directions adjointes d'école qui sont employées par le Conseil scolaire et qui sont membres de l'ADFO provinciale, et d'offrir un réseau de soutien formé de collègues;
 3. D'agir à titre de groupe représentatif des membres dans toutes les négociations relatives à leurs conditions et modalités d'emploi.

4. d'élire un représentant de l'association régionale au conseil d'administration de l'ADFO provinciale et de le remplacer au besoin ;
5. de contribuer à l'épanouissement et au perfectionnement professionnels continus de ses membres;
6. de promouvoir le rôle participatif des membres dans les prises de décisions du système scolaire, et de porter les préoccupations de ceux-ci à l'attention des cadres supérieurs, lors de tribunes appropriées;
7. d'examiner les problèmes qui revêtent une importance ou un intérêt particuliers pour les membres; de discuter de ces problèmes et d'encourager la communication et la participation entre ceux-ci;
8. de consolider l'organisation en évaluant constamment l'efficacité et l'efficience de ses activités;
9. de promouvoir les plus hautes normes d'éthique professionnelle et de compétence.

Article 4 : Associations régionales

- 4.1 Chaque association régionale regroupe les membres de l'ADFO provinciale de cette région;
- 4.2 Un membre régulier de l'ADFO provinciale peut devenir membre de son association régionale.
- 4.3 Le comité exécutif devra inclure le représentant du CA plus trois autres postes de responsabilités en tenant compte des deux paliers.

Article 5 : Cotisations

- 5.1 L'Assemblée générale annuelle approuve les cotisations des membres réguliers qui serviront à défrayer le fonctionnement de l'ADFO provinciale.
- 5.2 L'Assemblée générale annuelle entérine la cotisation des membres associés établie par le conseil d'administration.
- 5.3 À la demande d'une association régionale d'un conseil scolaire, l'ADFO provinciale perçoit la partie des cotisations des membres de cette association l'association régionale et lui remet sur une base trimestrielle.

Sur proposition dûment faite par **SÉBASTIEN VILLENEUVE**, appuyée par **CAROLINE SCOTT**, il est résolu unanimement d'accepter les modifications aux Statuts et Règlements ci-dessus précitées.

DEUXIÈME PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'ADFO

Article 8 : Conseil d'administration

8.7 Les attributions du conseil d'administration sont :

8.7.19 D'approuver les politiques administratives pour la gestion des placements recommandées par le comité exécutif.

Article 9 : Comité exécutif

9.3 Les attributions du comité exécutif sont :

9.3.13 De recommander au besoin, au conseil d'administration, des politiques administratives pour la gestion des placements.

Article 13 : Mandat de la direction générale

Les responsabilités de la direction générale comprennent :

13.14 D'élaborer au besoin, des politiques administratives qui seront étudiées par les membres du comité exécutif.

Sur proposition dûment faite par **GINETTE FAUBERT**, appuyée par **JOANNE RHEAULT**, il est résolu unanimement d'accepter les modifications aux Statuts et Règlements ci-dessus précitées.

Une copie des Statuts et Règlement sera mise en annexe au procès-verbal et sera déposée sur le site Internet de l'ADFO.

Annexe

Mot de la fin de la présidente, Colinda Morin-Secord

La présidente, Colinda Morin-Secord, remercie tous les participants.

2010-11/011 Levée de la séance

Sur proposition dûment faite par **DOMINIQUE PASCAL**, appuyée par **MARIO POITRAS**, il est résolu unanimement de lever la séance à 16 h 30.

Président

Secrétaire trésorier